

REGLEMENT JEU CONCOURS

ARTICLE 1 : Organisateur

L'association des Commerces et Artisanat Cazériens, dont le siège se situe à la mairie de Cazères organise un jeu avec un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre de l'opération « **Les commerçants de Cazères fêtent l'Automne** » qui se déroulera du 21 septembre au 9 octobre 2021.

ARTICLE 2 : Condition de participation

Ce jeu est organisé chez les commerçants membres de l'association et participants à l'opération. Pour y participer, il suffit de compléter un bulletin de participation mis à disposition chez tous les commerçants participant à l'opération identifiés par une affiche « **Les commerçants de Cazères fêtent l'Automne** » apposée sur leur vitrine.

Ces bulletins de participation doivent être complétés (nom, prénom, adresse, téléphone et adresse mail) et sont ensuite déposés dans les urnes situées chez les commerçants participant. Tout bulletin incomplet ou illisible ne participera pas au tirage au sort.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Ce jeu est ouvert à tous, à l'exclusion des membres du bureau de l'association CAC, des commerçants participant à l'opération ainsi qu'à leurs familles.

Ce jeu est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse) et est réservé aux personnes majeures.

ARTICLE 4 : Lots

Les lots distribués à l'occasion du tirage au sort sont les suivants :

- . **1 Robot Tondeuse** de la marque Robomow, modèle RC312 Pro S,
- . **1 Vélo Électrique** de la marque Gitane, référence YNZ75745 VAE E-BALAD, coloris blanc,
- . **1 Enceinte Bluetooth** portable de la marque Cabasse, modèle Stream 1 BT, coloris noir.

L'organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés.

Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation, si besoin, de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

ARTICLE 5 : Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

ARTICLE 6 : Date et modalités de publication des résultats :

Les commerçants participants s'engagent à renvoyer à l'association tous les bulletins de participation recueillis dans leurs urnes le 9 octobre 2021 après 12h. Les bulletins seront

ensuite centralisés avant le tirage au sort qui aura lieu le samedi 9 octobre à 22 H à la salle des fêtes de Cazères en la présence d'un huissier de justice.

ARTICLE 7 : Désignation des gagnants

La remise des prix aura lieu le jour du tirage au sort à la salle des fêtes de Cazères à 22H. Chaque gagnant, non présent, sera averti soit par téléphone, soit par courrier postal au vu des coordonnées fournies sur le bulletin de participation.

Les gagnants dans l'impossibilité de retirer leurs lots lors de la remise des prix auront la possibilité de les retirer ultérieurement chez un commerçant participant à l'opération et ce, jusqu'au 30 octobre 2021 à minuit. Les lots non retirés après cette date resteront la propriété des organisateurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 8 : Règlements

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement qui entrera en vigueur dès le 21 septembre 2021, date de début de l'opération « **Les commerçants de Cazères fêtent l'automne** » et se terminera le 9 octobre 2021 à 12H00, date de fin de l'opération.

ARTICLE 9 : Données personnelles

Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu concours dans le but d'établir l'identité du participant de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué. Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée d'un mois et traitées par les personnes membres du bureau du C.A.C. :

Evelyne Salles (Présidente), Philippe Roussel (Vice-Président), Isabelle Lalaurette (Secrétaire), Cécile Bernardini (Trésorière).

Les participants pourront exercer leur droit d'accès de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en envoyant un message à l'adresse suivante :

Cac20124@gmail.com

ARTICLE 10 : Dépôt du règlement

Le règlement complet de ce jeu est déposé chez Maître Yann Fillaud, Huissier de justice, 1 rue Wilson 31220 Cazères.

Fait à Cazères, le 6 septembre 2021